Alyss

Contrat d'assurance vie

UAF PATRIMOINE
Des stratégies et des hommes

Alyss,

est un contrat d'assurance de groupe en unités de compte

multisupport, multigestionnaire, multioption, à versements et rachats partiels libres ou programmés

Avec ***Alyss***, vous combinez la richesse d'une offre d'OPCVM diversifiés, avec l'ingéniosité de plusieurs types de gestion.

Vous capitalisez sur l'expertise professionnelle de vos interlocuteurs financiers.

Vous bénéficiez d'un contrat sur mesure.

Vous choisissez, à partir de 8 000 euros, une allocation d'actifs adaptée en permanence à votre situation personnelle, parmi l'ensemble des supports financiers qui vous sont proposés.

Alyss **a reçu**

- **l'Oscar de l'innovation 2002, décerné par la Lettre de l'Assurance.**

- **le Trophée de bronze 2005, et le Grand Prix Spécial de l'innovation 2004 attribués par le magazine Le Revenu, dans le cadre des trophées de l'assurance vie.**

- DES MODES DE SOUSCRIPTION ADAPTÉS
- LE CHOIX DE PLUS DE 160 OPCVM
- DE GRANDS NOMS INTERNATIONAUX DE LA GESTION D'ACTIFS
- 2 TYPES DE GESTION : libre ou déléguée
- 3 OPTIONS DE GESTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE : investissement progressif, cliquetage des performances ou réallocation d'actifs ;
- UNE OPTION RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS
- UNE GARANTIE DÉCÈS PLANCHER SUPPORT PAR SUPPORT
- LA FISCALITÉ DE L'ASSURANCE VIE

Adaptez votre gestion financière à votre tempérament d'investisseur

L'accès à une large gamme de supports

Vous choisissez parmi plus de 160 supports orientés par marchés financiers pour déterminer vous-même votre profil ou pour sélectionner votre gestionnaire.

Chaque support présente une particularité de gestion (alternative, indicielle, fondamentale...).

Le choix entre plusieurs grands noms de la gestion d'actifs :

- Carmignac Gestion • CCR gestion
- Ixis Asset Management • Crédit Agricole Asset Management
- CPR Asset Management • Rothschild et Cie gestion
- Pastels et Associés • Richelieu Finance Gestion Privée • DNCA Finance
- Fidelity investments • Invesco Asset Management
- Edmond de Rothschild Asset Management
- La Financière de l'Échiquier • Ofi Asset Management
- Tocqueville Finance ...

Leur renommée internationale et leurs multiples distinctions vous assurent une gestion financière de haut niveau.

D'autres supports viendront compléter cette offre au fil du temps pour suivre en permanence les évolutions en matière de produits financiers. Vous avez également accès au support en euro de l'assureur.

Deux types de gestion : libre ou déléguée

Gestion Libre

Définissez et faites évoluer librement la répartition de votre investissement

Avec ***Alyss gestion libre,*** vous avez la possibilité de maîtriser l'orientation de votre contrat : arbitrer, modifier la composition de votre allocation, choisir un nouveau support, effectuer des rachats programmés sur le(s) support(s) de votre choix (d'un montant minimum de 500 euros).

Vous avez la possibilité d'opter soit pour des versements libres (d'un montant minimum de 1 500 euros), soit pour des versements réguliers (d'un montant minimum de 150 euros). Vous êtes libre d'effectuer des arbitrages quand vous le voulez selon les conditions prévues dans la Notice d'Information.

Gestion Déléguée

Confiez votre gestion en définissant vos objectifs d'investissement

Vous souhaitez que le suivi de votre contrat soit automatisé.

Avec ***Alyss gestion déléguée***, vous avez le choix entre trois options de gestion selon vos objectifs immédiats ou à terme, lorsque la conjoncture change ou si votre situation personnelle évolue. Vous pouvez changer de formule à votre gré et sélectionner celle qui répond le mieux à vos intérêts à un moment défini.

Option « Réallocation d'actifs »

Vous maintenez le cap vers l'objectif recherché.

Vous savez comment vous voulez répartir votre investissement et vous avez défini avec votre conseiller une allocation cible sur au moins deux supports différents. Cette option vous permet un ajustement périodique de votre allocation d'actifs (trimestriel, semestriel ou annuel). Les arbitrages sont effectués automatiquement de manière à ce que vous retrouviez une répartition d'actifs proche de celle que vous aviez choisie au départ.

Cette option expire à votre demande. Son coût est de 1 % du montant arbitré avec un minimum de 40 €.

Option « Cliquetage des performances »

Vous protégez ou dynamisez les performances.

Vous pouvez décider à l'adhésion de faire « cliqueter » certains de vos supports. Cette option vous permet de protéger les performances car elles peuvent alors être automatiquement transférées sur le support en euro, si vous souhaitez privilégier la prudence. Vous pouvez également choisir un support d'accueil plus dynamique.

Cette option est gratuite. Elle expire à votre demande.

Option « Investissement progressif »

Vous étalez votre investissement dans le temps.

Avec cette option, la réalisation de votre allocation tactique est progressive.

Vous définissez au départ un montant qui est investi sur un fonds monétaire. Pour pondérer les effets d'un marché volatil qui connaît de fortes variations, vous étalez votre investissement dans le temps : sur un an ou sur trois mois.

Votre allocation cible est alors réalisée selon la fréquence choisie, en douze mois ou en douze semaines (minimum 650 euros par support destinataire).

Vous pouvez diriger ces versements sur un ou plusieurs autres supports (maximum de quatre supports).

Cette option est gratuite.

Ces options, répondant chacune à des stratégies d'investissement différentes, ne peuvent se cumuler.

Dans un cadre de gestion déléguée, vous ne pouvez pas demander d'arbitrages, mais vous pouvez bien entendu passer à tout moment, gratuitement, d'une option de gestion déléguée à la gestion libre.

Une option supplémentaire

Rachats Partiels Programmés

Cette option vous permet de vous constituer un complément de revenus réguliers.

Basée sur le mécanisme des rachats partiels, cette option vous permet de profiter à votre rythme du capital de votre contrat, sous réserve qu'aucun bénéficiaire n'ait accepté le bénéfice de votre contrat. Vous pouvez ainsi vous constituer un complément de revenus et bénéficier des conditions fiscales avantageuses des contrats d'assurance vie.

En effet, seuls les produits intégrés dans le montant du rachat partiel sont imposables (prélèvement forfaitaire libératoire ou IRPP).

Vous choisissez librement le montant de votre rachat partiel programmé (minimum 500 euros) et la périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
Vous pouvez bien sûr modifier vos choix à tout moment.

Des rachats programmés peuvent être demandés en gestion libre et en gestion déléguée, si vous avez choisi l'option cliquetage.

Dans ce cas, ils pourront s'effectuer sur tous les supports à l'exception des supports à cliqueter.

L'option rachats partiels programmés est gratuite. Elle expire à votre demande.

Croisez les possibilités pour plus d'efficacité

Que vous ayez choisi le mode gestion libre ou gestion déléguée, différentes combinaisons d'événements sont possibles.

Association des événements et des options en gestion libre

Événements / Options	Gestion libre	Gestion libre + rachats programmés
Versement libre	OUI	OUI
Versements réguliers	OUI, minimum 150 euros/mois	NON
Rachat partiel	OUI, en respectant le solde minimum restant sur le support (1 500 euros)	OUI, dans le respect des minima
Avance	OUI	NON
Arbitrage	OUI, dans le respect d'un solde de 1 500 euros sur le support	OUI, dans le respect d'un solde de 1 500 euros sur le support

Association des événements et des options en gestion déléguée*

Événements / Cliquetage	Cliquetage	Réallocation d'actifs	Investissement progressif	Cliquetage + rachats programmés
Versement libre	OUI, répartition libre	OUI, répartition conforme à l'allocation d'actifs de référence	OUI	OUI
Versements réguliers	OUI, répartition libre	OUI, répartition conforme à l'allocation d'actifs de référence	OUI	NON
Rachat partiel	OUI	OUI, uniquement au prorata des supports	OUI, sur les supports non concernés par l'investissement progressif	OUI, dans le respect des minima
Avance	OUI	OUI	OUI	NON
Arbitrage	NON	NON	NON	NON

** rappel : les options "cliquetage", "réallocation d'actifs" et "investissement progressif" ne sont pas cumulables.*

Une transmission patrimoniale protégée

Une garantie décès plancher support par support

Alyss intègre une garantie décès plancher. En cas de décès avant 85 ans, c'est pour vos bénéficiaires désignés une garantie complémentaire sur les sommes qu'ils recevront.
En effet, si la valeur d'un support devait être inférieure au capital investi sur celui-ci, la différence, c'est-à-dire la moins-value constatée sera compensée dans la limite de 20 % du capital investi et jusqu'à 230 000 euros par assuré pour l'ensemble des contrats souscrits auprès de PREDICA, comportant cette garantie.
Cette garantie n'est pas soumise à des formalités médicales.

Intérêt supplémentaire de la garantie décès plancher par support

Année N : investissement de 30 000 euros, réparti sur 3 supports, A, B et C.

Année N +2 : la valeur de rachat du contrat s'élève à 37 000 euros
arbitrage de la totalité du support B sur un autre support D.

Année N +4 : la valeur de rachat du contrat s'élève à 37 000 euros.

	Année N	Année N+2	Arbitrage	Année N+4	Garantie décès plancher	Capital Décès
Support A	10 000	12 000	0	13 000	0	13 000
Support B	10 000	15 000	- 15 000	0	0	0
Support C	10 000	10 000	0	12 000	0	12 000
Support D	0	0	+ 15 000	12 000	3 000	15 000
TOTAL	30 000	37 000		37 000	3 000	40 000

Les montants sont ici exprimés en euro. Par souci de simplification, les frais d'arbitrage n'ont pas été pris en compte.
La garantie support par support permet lors des arbitrages de cliqueter le niveau de garantie. La nouvelle garantie plancher sur le support entrant correspond au montant net de l'arbitrage majoré des primes investies sur ce support.

Une fiscalité privilégiée

Une fiscalité dégressive en cas de rachat ou à l'échéance

Au moment du rachat ou à l'échéance, les produits dégagés par votre contrat ***Alyss*** sont soumis à l'impôt sur le revenu, soit par réintégration dans vos revenus imposables, soit au taux du prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) dont le taux diminue en fonction de la durée courue du contrat.

Vous choisissez la solution la mieux adaptée au regard de votre situation fiscale.

Parce qu'***Alyss*** est un contrat en unités de compte, les contributions sociales (la CRDS, la CSG, la taxe sociale et la contribution additionnelle) ne sont prélevées qu'en cas de rachat (partiel ou total) ou lors du réglement au terme.

Une fiscalité avantageuse en cas de décès

Vos bénéficiaires désignés sont exonérés de toute imposition :

- pour les versements effectués avant 70 ans, jusqu'à 152 500 euros par bénéficiaire, tous contrats d'assurance vie confondus ;
- pour les versements effectués à partir de vos 70 ans,
  - jusqu'à 30 500 euros tous contrats d'assurance vie et tous bénéficiaires confondus,
  - sur tous les produits liés à ces versements.

Fiscalité en vigueur au 01/01/2007

UAF Patrimoine

Une approche différente

UAF PATRIMOINE est une marque de PREDICA, la compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit agricole S.A.

« PREDICA Assurances de Personnes » est issue de la fusion intervenue, dans le cadre du rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais, entre PREDICA et l'Union des Assurances Fédérales.

Avec un chiffre d'affaires de 23,2 milliards d'euros et 162 milliards d'euros d'encours gérés à fin 2006, PREDICA figure aujourd'hui parmi les premiers intervenants dans le monde de l'assurance : premier bancassureur et deuxième assureur vie de France.

UAF PATRIMOINE propose non seulement des contrats haut de gamme et innovants mais aussi une vraie démarche globale et une expertise juridique, fiscale et technique à forte valeur ajoutée.

UAF PATRIMOINE met son expertise au service des professionnels du patrimoine et organise des conférences sur des questions complexes de droit et de fiscalité à leur destination.

UAF PATRIMOINE a développé un site extranet : www.uafpatrimoine.fr qui permet à votre conseiller de suivre régulièrement l'évolution de votre contrat.

UAF PATRIMOINE
Des stratégies et des hommes

Direction : Tél. : 01 43 23 60 13 - Fax : 01 57 72 28 18
Paris : Tél. : 01 42 68 28 19 - Fax : 01 42 68 28 22
Lyon : Tél. : 04 78 92 42 00 - Fax : 04 78 92 85 14
www.uafpatrimoine.fr

PREDICA - Entreprise régie par le Code des Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 894 597 270 €
Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris - 334 028 123 R.C.S. Paris

ALYS 3041 - Mai 2007